



www.derval.fr

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt**, le Trente Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Derval, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Municipale, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Octobre 2020

**Présents** : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, Mme Perraud, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Malary, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé

**Absents excusés** : M. Étienne (procuration donnée à M. Morel) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; Mme Leroi (procuration donnée à M. Horhant) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet)

**Absent** :

M. Morel a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 2020-10-30/100 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétence des communes

#### Avis sur le projet de carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao

##### EXPOSÉ

Le Conseil Municipal avait émis, par délibération du 5 Avril 2019, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière située au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao, déposée par la société Pigeon Carrière.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> Avril 2019 au 3 Mai 2019, ainsi qu'à l'avis négatif du Conseil Départemental, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves conduisant l'exploitant à modifier substantiellement son dossier. Ainsi, l'entreprise a été amenée à modifier son projet, notamment en ce qui concerne le trafic de camions et l'évacuation des eaux collectées sur la carrière :

Le trafic de camions lié à l'activité de la carrière est estimé à vingt-cinq poids-lourds par jour (soit cinquante passages) pour une production moyenne de 180 000 t/an et de cinquante-trois poids-lourds par jour (soit cent six passages) pour une production maximale de 400 000 t/an.

La Route Départementale 125 ne sera finalement pas utilisée : le trafic issu de la carrière utilisera uniquement la Route Départementale 42 vers le Nord ou vers le Sud pour rejoindre le réseau structurant. La répartition du trafic estimé se répartissant en 80 % vers le Nord et 20 % vers le Sud (soit vingt à quarante-deux camions par jour).

Par ailleurs, les eaux seront traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Préalablement à l'ouverture d'une enquête publique complémentaire et conformément à l'article L. 123-14 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Municipal avait de nouveau été sollicité pour avis à l'autorité environnementale sur le nouveau projet modifié de l'exploitant.

Par délibération en date du 14 Février 2020, le Conseil Municipal avait émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur la demande d'autorisation modificative déposée par la société PIGEON pour l'exploitation d'une carrière située au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao, compte tenu du fait que la modification conduit à transférer sur Derval plus de poids-lourds alors que, compte tenu du développement de la zone économique et dans l'attente du contournement, le trafic pose d'ores et déjà de graves problèmes de tranquillité et de sécurité publique.

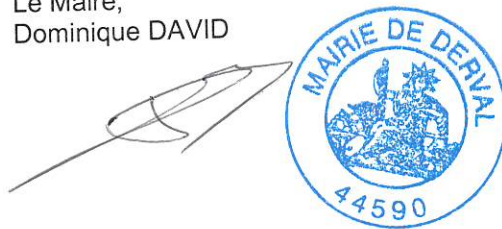
Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/070 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique complémentaire, d'une durée de quinze jours consécutifs, du Lundi 19 Octobre 2020 au Lundi 2 Novembre 2020 et portant sur les avantages et inconvénients pour le projet et pour l'environnement des modifications apportées par le pétitionnaire, l'avis de la Commune de Derval est de nouveau sollicité en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao.

### DÉLIBÉRATION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao, présentée par la société Pigeon Carrière, du fait que la modification du projet conduit à transférer sur Derval plus de poids-lourds, alors que déjà, avec le développement de la zone économique et dans l'attente du contournement, le trafic pose de graves problèmes de tranquillité et de sécurité publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 2 Novembre 2020  
Le Maire,  
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : \_\_\_\_\_

- sa publication le : \_\_\_\_\_

A Derval, le \_\_\_\_\_  
Le Maire,  
Dominique DAVID